Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215601535-20251127-2025_44-DE

DECISION DU MAIRE
Agissant par délégation du Conseil municipal

N° 2025-44 – attribution du marché – maîtrise d'œuvre dans le cadre de la sécurisation de la rue de Keroger

Le Maire de Péaule,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article 4 de la délibération n°2023-010 donnant délégation au maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la consultation selon la procédure simplifiée pour la réalisation de ces travaux

DECIDE

ARTICLE 1er : il convient d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la sécurisation de la rue de Keroger à la BUREAU D'ETUDE LEGAVRE, 7 Rue Surcouf, 56450 Theix-Noyalo, pour le montant de 14970 € HT.

ARTICLE 2 : la présente décision sera notifiée à l'intéressé et transmise au Préfet du Morbihan.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmis au comptable de la collectivité,

Le Conseil Municipal sera tenu informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Fait à Péaule, le 27 novembre 2025

Le Maire

Jean François BREGER

MAIRIE DE PEAULE (Morbihan)